

Département de
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

COMMUNE DE REMILLY

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Conseillers en fonction :

19

Conseillers votants :

17

Conseillers absents représentés :

2

Conseillers présents :

15

Séance du 30 mars 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO

Présents : STABLO - THIRIAT - SCHARFF - FERRY - KIEFFER -
JOUAN - BOUCHE - BOURGUIGNON - BURTIN - CHRISMENT -
FAOU - IVARS - JOULIN - RAGUSA - WEISBECKER

Absents excusés représentés : Dominique LAURENT (procuration à Jean-Marie
STABLO) - Marie-Ange HEROLD (procuration à Evelyne KIEFFER)

Absents excusés : Jean-Yves OUDIN

Absents : Thierry WOLF

Date de la convocation : 23 mars 2015

Monsieur Pierre BURTIN a été désigné secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 mars 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 9 mars 2015.

N° 1. 3-3 Domaine et patrimoines : location de la chasse communale lot n°1 pour la période 2015-2024

Le Maire communique au Conseil Municipal les résultats de l'adjudication du lot 1 de la chasse communale fixée au 16 mars, le 9 mars le Conseil Municipal avait validé les 2 dossiers de candidature déposés. Les deux candidats étaient présents. Aucun des deux candidats n'a couvert la mise à prix.

La commission communale de chasse, composée du Maire et des deux délégués du Conseil Municipal, a demandé aux candidats présents s'ils avaient une offre à faire. M. SACCANI Jean-Luc a fait une proposition à 1 600 euros. Après s'être retiré quelques minutes, la commission communale a accepté cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide la location du lot n°1 de la chasse communale à M. Jean-Luc SACCANI au prix de 1 600 euros par an du 16 mars 2015 au 1^{er} février 2024.

- charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 2. 3-3 Domaine et patrimoines : location de la chasse communale - désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un estimateur des dégâts de gibier rouge » pour la période des baux de chasse 2015-2024.

Il propose M. Hervé SENSER, agriculteur, Maire de Lemud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne Monsieur Hervé SENSER comme estimateur de dégâts de gibier rouge sur la Commune de Rémilly pour la période des baux de chasse 2015-2024,

- charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 3. 3-3 Domaine et patrimoines : location de la chasse communale - répartition du produit de la location de la chasse communale - indemnité de la secrétaire et du trésorier

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux de l'indemnité due à la secrétaire de mairie et au trésorier municipal pour la répartition annuelle du produit de la location de la chasse communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe les taux de l'indemnité pour la répartition annuelle du produit de la location de la chasse communale pour la période 2015-2024

➤ secrétaire de mairie : 4% du montant des sommes à répartir

- trésorier municipal : 2% du montant des sommes à répartir et 2% du montant des sommes réparties
- charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération
(délibération votée à l'unanimité)

N° 4. 7-1 Finances locales : Budget primitif 2015

Le Maire propose au conseil municipal le budget principal de la commune :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses 1 472 715.20 €	Dépenses 2 180 689.69 €
Recettes 1 472 715.20 €	Recettes 2 180 689.69 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015.
(délibération votée à l'unanimité)

N° 5. 7-2 Finances locales : Vote des taux d'imposition 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le produit fiscal attendu des taxes directes 2015 qui s'élève, à taux constant, à 603 768 €.

Il rappelle :

1. que les taux n'ont pas été modifiés depuis l'année 2002,
2. que la baisse des dotations de l'Etat comparées à celles de 2013 s'élève à 10 413 € en 2014, s'élèvera à 36 091 € en 2015 et plus de 87 000 € en 2017.

Afin de conserver des capacités de financement, le Maire propose une augmentation des taux d'imposition de 3 %.

Après en avoir débattu et constaté que les taux n'avaient pas été évalués depuis 2002, le Conseil Municipal se prononce pour une augmentation de 3% portant le produit fiscal des 4 taxes à 621 803 € et fixe les taux d'imposition pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 16.55 %
- Taxe foncière (bâtie) : 13.10 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 46.60 %
- Contribution foncière des entreprises : 16.96 %

(délibération votée Pour : 16 – Contre : 1)

N° 6. 1-1 Marchés publics : extension des écoles – avenants aux marchés

Le Maire fait un point sur les travaux de rénovation et d'extension des écoles élémentaire et maternelle.
Le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant retenu par la commission d'appel d'offres :

Avenant 3 Lot 6 : Plâtrerie - Isolation – SEE LAUER :

Pose de faux-plafonds démontables à l'école élémentaire + annulation de l'avenant n°1 : 4 322.19 € HT soit 5 186.63 € TTC.

Avenant 5 Lot 1 : Gros-Œuvre – Entreprise OLIVO

Accès sortie arrière en béton désactivé : 5 859.00 € HT soit 7 030.80 € TTC

Le Maire précise que les crédits prévus au budget couvrent le montant de l'avenant.

Il présente au Conseil Municipal le devis adressé par l'URM pour le raccordement de l'extension de l'école primaire qui s'élève à 1 381.30 € HT soit 1 657.56 € TTC.

Le Conseil Municipal retient la proposition de la commission des travaux et autorise le Maire à signer l'avenant et le devis de raccordement de l'URM.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 7. 8-3 Travaux de voirie

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement des projets de travaux prévus en 2015.

Rue de Pont-à-Mousson : la commission des travaux a rencontré MATEC ; Il est prévu de créer des places supplémentaires de parking, de réaliser deux passages surélevés et d'étudier le coût de l'enfouissement des réseaux. Le SIARE a commandé un passage caméra pour établir un diagnostic de l'état du réseau d'assainissement : le réseau est très endommagé et le syndicat doit se prononcer à une prochaine réunion pour le remplacement total ou partiel des tuyaux.

le Maire propose une réunion de la commission des travaux pour étudier le projet et la faisabilité de l'enfouissement des réseaux. Les conclusions de la commission seront présentées à une prochaine réunion du conseil.

Electricité : il informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré l'UEM suite à la suppression du tarif jaune. Il a été décidé du remplacement du tarif jaune des installations de la JAR par le tarif bleu.

Eclairage public : 75 lampes « ballons » à vapeur de mercure ne sont plus conformes à la réglementation et leur remplacement devra être programmé. Un état des lieux a été fait en tenant compte de l'état du lampadaire, certains mâts étant très endommagés. Le Maire propose à la commission des travaux de se réunir, d'établir des priorités dans les remplacements, de choisir le modèle de lampadaire et de phaser les travaux si possible sur plusieurs exercices. Le projet sera présenté au Conseil Municipal pour validation avant commande.

Mairie : la rénovation de la Salle Valette est envisagée depuis plusieurs années. MATEC devrait pouvoir présenter un projet cette année. De plus la porte d'entrée devra être changée et il y aura lieu de consulter pour étudier un système d'ouverture adaptée.

N° 8. 7-5 Finances locales : subvention bibliothèque

Madame BOUCHE expose au Conseil Municipal le bilan de l'opération « mise à niveau des collections de la bibliothèque » réalisée en 2013 avec le concours du Conseil Général.

M. le Maire rappelle que :

- depuis 2004, la bibliothèque municipale est ouverte au public 6 heures par semaine,
- l'accès y est gratuit pour les moins de 17 ans,
- les bibliothécaires bénévoles qui en assurent le fonctionnement ont suivi la formation de base et la formation « acquisition des collections »,
- le budget annuel affecté à la bibliothèque pour l'achat de livres et abonnement divers est de 1 € par habitant,
- la bibliothèque participe aux animations départementales « Insolivres » et « Lire en Fête »,
- la subvention perçue de 1500 euros a été affectée au budget 2013 et dépensée intégralement pour l'achat de livres pour la bibliothèque.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan, donne son accord pour solliciter une subvention pour le développement des collections de base et s'engage à porter cette subvention au budget 2015 et à acquérir les ouvrages au titre de la collection.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 9. 7-10 Finances locales : remboursement de frais

Une fuite d'eau a été constatée au centre socio-culturel suite à une défectuosité du réseau. De ce fait, l'Association Pétanque a reçu une facture d'eau ne correspondant pas à sa consommation habituelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge cette facture et de rembourser 161.46 € à l'Association Pétanque.

(délibération votée à l'unanimité)

Lu, approuvé et signé
Pour extrait conforme
REMILLY, le 31 mars 2015
Le Maire, Jean-Marie STABLO